



# Faire la guerre dans l’Auvergne des XIIe -XIIIe siècles : documents, histoire et écriture de l’histoire

Thomas Areal, Rémy Roques

## ► To cite this version:

Thomas Areal, Rémy Roques. Faire la guerre dans l’Auvergne des XIIe -XIIIe siècles : documents, histoire et écriture de l’histoire. XIVe Rencontres romanes de Mozac : "La guerre médiévale : chevalerie, architecture et armes défensives", Sep 2016, Mozac, France. 2016. <hal-01387625>

**HAL Id: hal-01387625**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01387625>**

Submitted on 27 Oct 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Faire la guerre dans l’Auvergne des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : documents, histoire et écriture de l’histoire<sup>1</sup>

Thomas AREAL et Rémy ROQUES

*Communication présentée le 24 septembre 2016 à Mozac dans le cadre des XIV<sup>e</sup> rencontres romanes de Mozac, organisées par le Club Historique Mozacois<sup>2</sup>.*

Si la guerre « est une chose trop grave pour être confiée à des militaires », elle a été, depuis les années 1970, saisie par les médiévistes. Longtemps discréditée, l’histoire militaire médiévale, sous le patronage bienveillant de Georges Duby et de Philippe Contamine, est en expansion. Elle a étendu son champ d’investigation à des zones géographiques de plus en plus nombreuses<sup>3</sup> et utilisé des documents jusque-là largement inexploités : sceaux, fortifications, récits littéraires. De multiples travaux incitent à rouvrir un chapitre d’histoire de l’Auvergne sous l’angle guerrier en focalisant le regard sur les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, période qui vit le rattachement de la province à la constellation capétienne.

Deux événements serviront de bornes chronologiques commodes à l’exposé qui suit. Le premier, bien connu des historiens, est rapporté par Suger : en 1121-1122, l’évêque de Clermont Aimeri, alors en conflit contre le comte d’Auvergne, réclama de l’aide à Louis VI en se jetant à ses pieds (« *pedibus provolutus* » nous dit l’abbé de Saint-Denis). Le roi intervint, en faveur du prélat, et s’empara de Pont-du-Château. Le second événement est quant à lui moins connu : en 1254, plusieurs nobles auvergnats demandèrent à leur seigneur, Alphonse de Poitiers, d’intervenir en faveur du comte Robert V d’Auvergne dans une guerre qui oppose ce dernier à l’évêque de Clermont, Guy de La Tour. Entre ces deux conflits, une constante : des querelles entre le comte d’Auvergne et l’évêque de Clermont, le Capétien est appelé à trancher. Les points communs s’arrêtent là. Car en 1254, le Capétien a considérablement renforcé son pouvoir et ses possessions en Auvergne, et tente désormais d’y déployer une politique de régulation des violences. L’évêque s’est construit une véritable seigneurie : il jouait désormais le rôle de chef de guerre, au nom du Capétien, à l’extérieur de son diocèse, et pouvait rivaliser avec le comte. Ce dernier, affaibli, ne pouvait qu’assister à l’immixtion des forces extérieures à l’Auvergne.

Nous tenterons, à travers l’Auvergne des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, une histoire du fait guerrier en analysant tous les aspects militaires, dans la mesure où les documents nous le laissent entrevoir : les effets des conflits sur les structures politiques ; les instruments de la guerre, armées, armement et fortifications. Nous étudierons enfin les conséquences de la guerre royale en Auvergne.

---

<sup>1</sup> Que M. Jean-Luc Fray, professeur d’histoire médiévale à l’Université Blaise Pascal – Clermont II, trouve ici l’expression de notre reconnaissance pour ses remarques sur cette communication.

<sup>2</sup> Nous souhaitons aussi remercier ici Mme Claire Agbessi, présidente du Club Historique Mozacois, pour nous avoir permis de participer à cette journée, ainsi que notre confrère Matthieu Perona, toujours prompt à nous « recruter ».

<sup>3</sup> Mathieu Eychenne et Abbès Zouache, *La guerre dans le Proche Orient médiéval*, Le Caire, 2015.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous a semblé important de revenir sur ce que signifie « faire la guerre au Moyen Âge ». Incontestablement, et comme aujourd'hui, la guerre au Moyen Âge marque la chair et les âmes. Par la lecture des chroniqueurs, nous n'avons qu'une image imparfaite de ce tumulte, de ces épées entrechoquées, ces piques déchiquetant les chevaux, ces flèches perçant les hommes. De ces horreurs, ces odeurs, ces cris de haine, de douleur et d'effroi, que pouvons-nous saisir, dans le silence précautionneux régnant dans les salles d'archives ? Pour l'imaginaire collectif, et sans doute davantage que pour d'autres périodes, le Moyen âge est une période violente, brutale, barbare. Nous ne nous attarderons pas sur cette image, fortement nuancée par bon nombre de médiévistes.

La guerre au Moyen Âge est constitutive de la noblesse. Elle est en ce sens un marqueur social. Le noble était un guerrier, un *bellator*. Aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, il devait être en mesure de quitter sa terre pour répondre à une convocation à l'ost, monté sur un cheval et en armure. Ses pouvoirs étaient militaires : levée de l'ost, construction ou autorisation de construction de châteaux. Par sa vaillance au combat, le noble était digne de figurer dans les chansons. Une *vida* chante ainsi les louanges du comte Dauphin aussi bien connaisseur des choses de l'amour que de la guerre. Elle le dépeint comme le « meilleur [des chevaliers] au maniement des armes<sup>4</sup> ». L'image guerrière que les nobles donnent à voir apparaît enfin sur leur sceau. Ils y sont figurés à cheval, en équipement de chevalier.

La guerre était aussi le fondement des hiérarchies de pouvoirs. L'autorité seigneuriale se justifiait par la force et par la protection. Pour autant, la violence exercée par les féodaux n'était pas totalement débridée, ainsi que l'ont montré Claude Gauvard, Dominique Barthélemy et leurs élèves. En outre, les seigneurs avaient obligation d'assurer la paix et la sécurité sur leurs terres et les personnes dépendant d'eux. Pour les chroniqueurs, le bon prince était celui qui apparaissait capable de faire régner la paix. Dans cette *Complainte du comte de Poitiers*<sup>5</sup>, Rutebeuf dépeint son mécène, *li cuens de Poitiers*, comme gouvernant « noblement » ses domaines. « Noblement », qu'est-ce à dire ? Grâce à ses nombreuses qualités, Alphonse parvenait à tenir ses terres en paix :

*Par son ranz et par sa largesse,  
Par sa vïgueur, par sa proesse,  
C'onques n'i ot contens ne guerre,  
Ainz a tenu en pais sa terre.*

Il faut enfin tenir compte du rôle joué par l'Église et de l'ambiance chrétienne. La société médiévale occidentale, en tant que civilisation chrétienne, se pensait tournée vers la Jérusalem céleste. Son but était donc d'instaurer la paix et l'harmonie entre les hommes, seules préalables au Salut collectif. L'Église s'était efforcée de conduire une action pacificatrice sans pour autant condamner la guerre dans son principe.

---

<sup>4</sup> Jean Boutière et Alexander-Herman Schutz, *Biographies des troubadours, textes provençaux des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1964, p. 284-285.

<sup>5</sup> Rutebeuf, « Complainte du Comte de Poitiers », *Œuvres complètes*, Michel Zink (éd. et trad.), Paris, Garnier, 1990, t. II, p. 391-399.

Les Pères de l'Église, en particulier Saint Augustin, mirent au point la notion de « guerre juste ». Au cours du premier Moyen Âge, et en particulier à l'époque carolingienne, la guerre tend à être de plus en plus sacralisée. Il y a d'une part le concept de *dilatatio imperii*, confondu avec celui de dilatation de la Chrétienté, l'Empire et l'Église étant alors largement confondus. Il y a, en même temps, les guerres menées contre toute une série d'ennemis non chrétiens : saxons, sarrasins, normands, hongrois. L'étape suivante est une tentative de contrôle de la guerre par l'Église via plusieurs conciles de paix puis l'établissement de la trêve de Dieu (la limite des quarante jours de service d'ost). Le résultat en est la protection des biens de l'Église et des démunis, ainsi que la sacralisation d'un grand nombre de jours de l'année. Aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, la « guerre juste » trouva son expression canonique : elle doit être conforme à la justice (guerres défensives ou pour châtier des actions mauvaises) et déclarée par l'autorité publique légitime<sup>6</sup>.

## 1. Les forces en présence : qui fait la guerre ?

### 1.1 Le Capétien

Maître de la vicomté de Bourges, acquise par Philippe I<sup>er</sup> en 1101, Louis VI lança, vers 1108, une expédition contre le sire de Bourbon pour protéger le prieuré de Saint-Pourçain. Par deux fois, il leva l'ost contre le comte d'Auvergne, à la demande de l'évêque de Clermont. Il s'empara de Pont-du-Château en 1121, puis assiégea Montferrand, ville récemment fondée par le comte d'Auvergne, vers 1126. Lors de cette seconde expédition, Louis VI se heurta à la contre-offensive du duc d'Aquitaine Guillaume IX, furieux de voir le Capétien s'immiscer dans une querelle impliquant ses vassaux<sup>7</sup>.

Louis VII faillit capter la suzeraineté sur l'Auvergne grâce à son mariage avec Aliénor d'Aquitaine. L'union rompue, il dut renoncer au titre de duc d'Aquitaine, ce qui ne l'empêcha pas, notamment en tant que protecteur de l'Église, de marquer sa présence à de multiples reprises dans la région. Bien avant 1210, le roi de France pouvait intervenir militairement en Auvergne. Toutefois, sa marge de manœuvre restait limitée, du fait que le comté relevait du duc d'Aquitaine. En 1164, Louis VII captura les comtes d'Auvergne (si les raisons de cette capture demeurent inconnues, il est possible de faire le lien avec l'intervention royale de 1164 et une lettre, de la même année, adressée au Capétien par les chanoines de Clermont pour se plaindre du comte Guillaume VIII<sup>8</sup>). Mais Henri II Plantagenêt, devenu duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor, lui rappela ses droits de justice sur ses vassaux directs. Le Capétien dut alors se résoudre à libérer les prisonniers<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Jean Flori, *Guerre sainte, Jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'islam*, Paris, 2002.

<sup>7</sup> Suger, *Vie de Louis VI Le Gros*, Henri Waquet (éd. et trad.), Paris, 1929, p. 232-241.

<sup>8</sup> *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVI, p. 112

<sup>9</sup> Léopold Delisle (éd.), *Recueil des actes d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, Paris, 1909, t. 1, n° 240, p. 387-388.

Mais la donne changea en juillet 1189 : par le traité d'Azay-le-Rideau, Henri II, miné par la vieillesse et les querelles qui l'opposaient à ses fils, reconnut à Philippe Auguste la suzeraineté sur l'Auvergne<sup>10</sup>. Désormais, les interventions capétiennes trouveraient une justification dans le droit féodal. Le roi de France pourrait agir directement sur les comtes d'Auvergne si ces derniers manquaient à leurs devoirs vassaliques. Ainsi, si l'expression de « conquête de l'Auvergne » nous paraît contestable pour désigner les événements de 1210, ceux de 1189 entérinent une véritable « annexion », car il provoque le transfert de l'Auvergne d'une domination, aquitaine et plantagenèse, à une autre, capétienne.

En 1210, le comte Gui II s'en prit à Mozac, abbaye sous protection royale. Les événements qui suivirent cette agression sont rapportés par plusieurs chroniques, dont celles de Guillaume le Breton et de Bernard Itier, et quelques actes de la pratique. Si aucune de ces sources ne donne un récit complet de la guerre qui opposa le Capétien au comte d'Auvergne, elles se complètent et permettent de proposer le scénario suivant. Le roi réprimanda son vassal par lettres, sans que celui-ci n'en tînt compte. Ces négociations sont évoquées par Guillaume le Breton, chroniqueur proche de l'entourage royal, mais également par un sirventès d'un aristocrate local, Dauphin, comte de Clermont<sup>11</sup>. Philippe Auguste envoya une armée qui, sous la conduite du sire de Bourbon, s'empara de plusieurs forteresses comtales : cent-vingt selon Bernard Itier, plus sûrement sept, à savoir Riom, Tournoël, Châtelguyon, Pont-du-Château, Lezoux, Dallet et Antérioux<sup>12</sup>.

Contrairement à ce qu'affirment les historiens actuels, les opérations ne cessèrent pas en 1213. Un acte de février 1214 prouve qu'à cette date le comte d'Auvergne et ses alliés n'avaient pas accepté leur défaite et qu'il subsistait des tensions : en donnant les forteresses de Lezoux, Antérioux et Dallet à l'évêque de Clermont, le roi ajouta que si les seigneurs de ces châteaux, dont le comte d'Auvergne, venaient à faire la paix avec lui, ils pourraient récupérer leurs biens<sup>13</sup>. Ce ne fut qu'en 1215 que Gui II envoya un chevalier faire hommage à Philippe Auguste. Il se fit représenter en raison des « inimitiés » (« *inimicitias* ») qui l'opposaient au roi<sup>14</sup>.

Au lendemain des opérations militaires, le comte fut dépouillé d'une grande partie de son comté. Les châteaux et les terres confisqués furent confiés en garde (« *custodire* ») au sire de Bourbon, à charge pour lui de les administrer, d'y représenter le roi, et de ne les livrer à quiconque si ce n'est au Capétien<sup>15</sup>. Ces biens furent ensuite confiés en apanage à Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX.

---

<sup>10</sup> H.-F. Delaborde (éd.), *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste*, 2 tomes, Paris, Société de l'Histoire de France, t. I, p. 92.

<sup>11</sup> *Vergoign' aura breumen nostr' evesques chantaire*, Carl August Friedrich Mahn (éd.), « Werke der Troubadours », *Provenzalischer Sprache*, t. I, Berlin, 1846, p. 132-133.

<sup>12</sup> John Baldwin (éd.), *Les Registres de Philippe Auguste*, nos 74 et 75, p. 518-519 (Riom et Tournoël) et n° 19, p. 64-65 (Châtelguyon) ; *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. 3, n° 1318, p. 461 (Lezoux et Antérioux).

<sup>13</sup> *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. 3, acte n° 1318.

<sup>14</sup> *Layettes du trésor des chartes*, t. 1, acte n° 1152, p. 423.

<sup>15</sup> John Baldwin (éd.), *Les Registres [...]*, *op. cit.*, n° 1591, p. 419-420.

## 1.2 Les aristocrates locaux : comtes, évêques de Clermont et grands seigneurs

Il est temps désormais de s'intéresser aux acteurs locaux. À partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'Auvergne a la particularité d'avoir deux comtes. Une scission s'opéra lorsque le comte Guillaume VII, fils de Robert III, partit à la Croisade en 1147. Il laissa la garde de son comté à son oncle, Guillaume « le Vieux », frère de Robert. Mais à son retour, l'oncle aurait usurpé le titre et les droits comtaux<sup>16</sup>. Teilhard de Chardin supposa que Guillaume avait reçu des biens, voire une partie du comté, de son frère Robert III. Les deux Guillaume s'opposèrent : Guillaume VII « le Jeune » en appela au soutien d'Henri II Plantagenêt, duc d'Aquitaine depuis son mariage avec Aliénor ; Guillaume VIII se tourna alors naturellement vers Louis VII. De cet épisode naquirent deux lignages comtaux, dont les membres portèrent le titre de « comte d'Auvergne » pendant quelques décennies. Les comtes de la branche aînée finirent par adopter un nouveau surnom, celui de Dauphin, à partir de Robert, fils de Guillaume VII. Les deux lignages se partagèrent les possessions comtales en deux blocs bien distincts.

Face aux comtes se dressaient les évêques de Clermont. Les prélats n'étaient pas seulement responsables du culte au sein de leur diocèse. Ils étaient aussi de grands seigneurs temporels. Ils participèrent à la vie politique de l'Auvergne médiévale. Les évêques pouvaient mener une troupe armée pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs vassaux. Ainsi en 1105, l'évêque Pierre Roux était en haute Auvergne à la tête d'une grande armée (« *cum maximo exercitu* ») afin de rétablir les droits de certaines communautés religieuses<sup>17</sup>. En 1121/1122 comme en 1126, la venue de l'armée royale en Auvergne faisait suite à une opposition entre l'évêque de Clermont Aimeri et le comte d'Auvergne, au sujet de la ville neuve de Montferrand<sup>18</sup>. Mais la source principale d'opposition provenait des vellétés d'expansion du temporel de l'évêché. Ce fut durant ces siècles que les évêques de Clermont parachevèrent la constitution de ce que Roger Sève a appelé la « seigneurie épiscopale<sup>19</sup> ». Ils se taillèrent un véritable comté épiscopal en Auvergne, principalement établi dans la zone située outre-Allier, à l'est de Clermont. L'exemple-type de l'opposition évêque/comte se retrouve dans le cas concernant Vertaizon, qui vit s'opposer le seigneur Pons de Chapteuil, proche du comte d'Auvergne Gui II, à l'évêque de Clermont, Robert d'Auvergne, frère dudit comte. Le problème original concernait les droits que pouvait avoir le prélat sur la forteresse de Vertaizon. Les tensions augmentèrent après l'arrestation et l'emprisonnement de l'évêque Robert par Pons de Chapteuil dans son château. Il fallut l'intervention de plusieurs dignitaires épiscopaux, puis du roi Philippe Auguste lui-même. Le conflit démarré en 1196 s'acheva en 1211 par la récupération de Vertaizon par l'évêque de Clermont.

---

<sup>16</sup> Étienne Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres, histoires anciennes et preuves authentiques*, 1708, t. I, p. 62-63.

<sup>17</sup> Robert-Henri Bautier et Monique Gilles (éd.), *La chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dite de Clarius*, Paris, 1979, p. 144.

<sup>18</sup> Suger, *op. cit.*

<sup>19</sup> Roger Sève, « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357 », *Revue d'Auvergne*, t. XCIV, Clermont-Ferrand, Société des amis des Universités de Clermont, 1980, p. 85-268.

Enfin, il est nécessaire d'évoquer dans cette énumération des forces en présence les grandes familles nobles d'Auvergne. Il faut préciser d'emblée que la plupart d'entre elles suivirent le parti royal. L'idée est de rappeler ici leurs noms et les territoires dans lesquels elles étaient implantées. Ces territoires, situés principalement en basse Auvergne, étaient quasiment exempts de toute présence comtale. L'ouest clermontois, autour des Monts Dore, relevait des *La Tour*. Plus au sud, le Cézallier et la Margeride constituait le patrimoine du lignage de Mercœur. En direction du Forez, l'est du Livradois était tenu par les seigneurs de Baffie. Enfin, le nord de l'Auvergne était en majeure partie lié à la seigneurie de Bourbon, dont le seigneur, Guy de Dampierre-Bourbon, prit lui une part active à la guerre au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

La guerre est une question d'hommes, et précisons même d'hommes de pouvoir. Les divers conflits qui se déroulèrent dans l'Auvergne des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont inspirés par la volonté de quelques aristocrates. Les Capétiens cherchèrent à contrer l'influence des ducs d'Aquitaine/rois d'Angleterre dans la région. Ils entendirent protéger leurs soutiens locaux, pour la plupart issus du monde ecclésiastique.

## 2. Les moyens de la guerre

### 2.1 Les hommes : vassaux et mercenaires

Pour disposer d'une puissance militaire effective, les princes exigeaient le service militaire de ceux qui se trouvent sur leurs terres. Chartes d'inféodation et listes de vassaux virent le jour aux XI<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles<sup>20</sup>. Les actes d'hommage de la Haute Auvergne rappelaient que le vassal devait le service militaire (« *cavalcata* »<sup>21</sup>) à son suzerain, à sa réquisition. Dans certains documents, le suzerain (ici le vicomte de Carlat) acceptait de prendre à sa charge les dépenses générées par ces chevauchées : « *et facere valentiam de plah o de guerra ad expensas vestras* »<sup>22</sup>. Les bourgeois n'étaient pas en reste : dans la charte accordée par Gui de Dampierre aux habitants de Souvigny en 1212-1213, ces derniers s'engageaient à servir leur seigneur dans ses expéditions militaires (*cavalcata*)<sup>23</sup>.

Vers 1260, Alphonse de Poitiers lança une importante entreprise de dénombrement des fiefs et vassaux. Celle-ci aboutit à la rédaction d'une longue liste d'articles. La rubrique concernant l'Auvergne en contient quatre cent vingt-cinq, regroupés en dix-neuf chapitres, renvoyant chacun à une bailie.

---

<sup>20</sup> Hélène Débax, *La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse-Le Mirail, 2003 et Jean-François Nieu, « Féodalité et écriture. Observations sur les anciens livres de fiefs en France et dans l'Empire (fin XII<sup>e</sup> – milieu XIII<sup>e</sup> siècle) », Jean-Marie Cauchies (dir.), *Guerre, pouvoir, principauté*, Bruxelles, 2002, p. 15-35.

<sup>21</sup> Gustave Saige et Édouard de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, t. I, Monaco, 1900, p. 15.

<sup>22</sup> *Ibid.*, 25, 27 et 29.

<sup>23</sup> *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, t. III, Paris, Imprimerie Nationale / Librairie C. Klincksieck, 1966, n° 1234, p. 347.

Chaque article indique le nom du vassal, la désignation de ce qu'il possédait en fief et s'il rendait hommage ou s'il prêtait serment de fidélité au comte de Poitiers. Les obligations auxquelles il était tenu n'étaient pas précisées. Dans certains cas seulement apparaissait le tarif des droits de mutation. Ce document n'était pas seulement un outil de gestion domaniale. Sa conception même contribue à la structuration des rapports de domination : la mise en liste, en nommant les vassaux, en les énumérant les uns derrière les autres (sans distinction entre grand seigneur et simple châtelain) et en les classant par bailie, participe à l'assujettissement en inscrivant ces rapports dans le temps. Tous les vassaux, qu'ils soient nobles ou non, rendaient hommage ou foi au comte. Le premier de ces deux types de serment, impliquant une allégeance plus étroite, était le plus souvent exigé, en particulier des chevaliers. Les nobles auvergnats les plus en vue étaient attachés au comte par des liens féodo-vassaliques forts, leur serment s'articulant autour d'un ou de plusieurs châteaux.

Pour faire la guerre, les princes et seigneurs ont besoin d'hommes. Ils s'appuient ainsi sur des réseaux de fidèles, mais peuvent aussi faire appel à des mercenaires. Deux exemples de recours à des mercenaires sont attestés au cours de la période et l'espace qui nous préoccupent :

- En 1199, alors en guerre contre l'évêque de Clermont, son frère Gui II, comte d'Auvergne, vit ses terres ravagées par une bande de mercenaires au service du prélat<sup>24</sup>.
- En 1210, l'armée envoyée par Philippe Auguste pour punir le comte fut conduite par le sire Gui de Dampierre, l'archevêque de Lyon ainsi qu'un mercenaire du nom de Cadoc<sup>25</sup>.

## 2.2 Les châteaux

Si la guerre nécessite des hommes, elle mobilise des châteaux. Les divers récits ou sources en lien avec les conflits que connaît l'Auvergne aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles évoquent la prise ou la concession de forteresses. Ainsi, l'intervention royale de Louis VI en 1121/1122 conduisit l'armée royale à assiéger un château jugé important, celui de Pont-du-Château (« *castrum peroptimum, Pontum nomine*<sup>26</sup> »). Les différents souverains qui agirent militairement en Auvergne s'emparèrent de plusieurs châteaux, dans lesquels ils placèrent des châtelains. Louis VII prit Nonette, autre tête de pont de l'implantation capétienne en Auvergne. L'ost mené par Guy de Dampierre prit plusieurs châteaux sous autorité comtale : Riom, Tournoël, Châtelguyon, Pont-du-Château, Lezoux, Dallet et *Inter duos Rivos*<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Christelle Balouzat, *Actes des comtes et Dauphins d'Auvergne, fin XII<sup>e</sup> – fin XIII<sup>e</sup> siècle*, préédition, mémoire de Maîtrise sous la direction de Jean-Luc Fray, Université Blaise Pascal / Clermont II, 1998, acte n° 3, p. 24-25.

<sup>25</sup> Guillaume le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, chapitre 156 ; Pierre-François Fournier, « La conquête de l'Auvergne pour Philippe Auguste, 1211-1212. Récit de Guillaume le Breton, traduit et annoté », *L'Auvergne littéraire, artistique et historique*, n° 89, Clermont-Ferrand, 1937, p. 79-87

<sup>26</sup> Suger, *op. cit.*

<sup>27</sup> Voir note 6.



Le château était un instrument du pouvoir. L'évêque de Clermont Robert intégra rapidement cette réalité. Il faut remarquer que de nombreux efforts furent menés dans sa politique pour s'assurer le contrôle de plusieurs forteresses. Le cas de Vertaizon est encore une fois parlant. En 1196, l'affaire commença sur un point de droit : de qui Pons de Chapeuil tenait-il le château ? Elle s'acheva quinze années plus tard : l'évêque devint seul propriétaire du site.

Le comte Gui II accepta de rendre l'hommage pour le château de Lezoux à l'évêque de Clermont en 1199<sup>28</sup>. Le même texte évoque le château de Guillaume de Cournon. En 1207, Philippe Auguste concéda à Robert les fiefs de Montmorin et de Mauzun<sup>29</sup>. En mai 1212, l'évêque de Clermont fit savoir que Philippe Auguste lui avait donné les châteaux de Lezoux, d'*Inter duos Rivos* et Dallet<sup>30</sup>.

Mais une fois la guerre terminée, les châteaux ne restent pas figés. L'incursion de la France en Auvergne amena de nouvelles techniques de construction. Les châteaux auvergnats connurent de nombreuses évolutions, via l'influence de l'architecture dite philippine. Nonette, château royal, est peut-être l'un des premiers à se voir flanqué d'une tour circulaire. Par la suite, de nombreuses forteresses furent transformées. Les vassaux et vavassaux du pouvoir royal suivirent le mouvement, comme l'évêque de Clermont à Mauzun, ou les dauphins (Montrognon), les seigneurs de Bourbon (Billy), de la Tour (Montpeyroux) ou de Montmorin dans leurs fiefs. Le comte d'Auvergne fit de même dans certains de ses fiefs (Coppel, Buron).

### 3. Les conséquences

#### 3.1 La progression du pouvoir royal en Auvergne

L'intervention capétienne et l'affaiblissement durable des pouvoirs comtaux qui en fut la conséquence donnèrent naissance à une nouvelle géographie politique et administrative, en créant les conditions favorables au développement d'une puissante seigneurie ecclésiastique et à la fondation d'une principauté royale (la « Terre royale d'Auvergne »). À partir de ces nouvelles données, les autorités supérieures du royaume ne cessèrent de renforcer leur présence, plus ou moins directement et avec des vicissitudes diverses, par le moyen de l'institution apanagiste et par l'installation d'un bailliage royal. Les événements de 1210, rapportés par Guillaume le Breton, furent présentés, par les historiens qui les étudièrent, comme une rupture. Les années 1210-1213<sup>31</sup> marqueraient la fin de l'« indépendance politique »<sup>32</sup> de l'Auvergne par le rattachement de la province au domaine royal.

---

<sup>28</sup> AN R<sup>2</sup> 1 / 1 ; Étienne Baluze, *op. cit.*, t. II, p. 78.

<sup>29</sup> AD63 1 G 13 / 31c ; *Recueil des actes de Philippe Auguste*, Tome III, acte n° 987, page 38.

<sup>30</sup> AN J 399 Promesses 15.

<sup>31</sup> Aucun chroniqueur contemporain ne précise l'année de fin de la campagne qui opposa les armées de Philippe Auguste à celles du comte d'Auvergne. Les historiens actuels la font terminer en 1213, date à laquelle Gui de Dampierre envoya au roi l'état de l'armement et des vivres entreposés dans les châteaux de Riom, de Tournoël et de Nonette : John Baldwin (éd.), *Les Registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992, nos 74, 75, 76, p. 518-519.

<sup>32</sup> René Rigodon, *Histoire de l'Auvergne*, Paris, 1944, p. 63.

Un rattachement dans la douleur : depuis Edgard Boutaric<sup>33</sup>, les historiens évoquent une « conquête », moment de crispation ultime où le Capétien devint le maître de l'Auvergne par la force des armes. Cette opération se caractériserait par l'irruption d'un pouvoir venu du Nord dans un territoire dépendant jusque-là du duché d'Aquitaine.

L'idée d'une « conquête » a occulté le caractère graduel de l'avancée royale en Auvergne, en focalisant l'attention sur un événement précis. Or bien des indices témoignent d'une affirmation progressive, la prise de contrôle de la région s'étant étalée des premiers Capétiens à Alphonse de Poitiers. En outre, l'idée de conquête renvoie à « la prise de pouvoir, mais sans qu'il y ait nécessairement de transfert territorial ». Il faut y préférer le terme de « commise », autrement dit celui d'une confiscation s'inscrivant dans le « modèle d'une royauté féodale »<sup>34</sup>. Enfin, le rattachement de l'Auvergne au domaine royal est moins le résultat d'une politique consciente d'agrandissement du royaume que de la coïncidence entre le développement de la monarchie, des aspects stratégiques et les intérêts des acteurs locaux.

### **3.2 Le renforcement des alliés : seigneurie épiscopale de Clermont et baronnie de Bourbon**

Pour pallier sa faible présence sur le terrain, le Capétien avait utilisé le crédit d'un noble qu'il avait gagné à sa cause en confortant son assise féodale (comme il le fit en Anjou avec Guillaume des Roches, ancien sénéchal de Jean sans Terre, et en Poitou avec les Thouars). En Auvergne, Philippe Auguste céda au sire de Bourbon-Dampierre ce qu'il possédait à Souvigny (1199-1200) et lui donna Montluçon en fief lige (1202).

Le sire de Dampierre devint un agent déterminant de l'affirmation du pouvoir royal. En 1210-1213, il fut chargé de mener, au nom du roi, la campagne militaire dirigée contre le comte d'Auvergne, à la suite du pillage de l'abbaye de Mozac par ce dernier. En échange de ses bons et loyaux services, Gui reçut la garde de la « terre d'Auvergne ».

Il n'eut guère le temps de jouir de sa fonction de gardien de la terre d'Auvergne puisqu'il mourut en janvier 1216. De son mariage avec Mathilde de Bourbon, il avait eu trois fils. L'aîné, Archambaud, lui succéda comme sire de Bourbon.

Tout comme son père, Archambaud VIII fut un grand serviteur du Capétien en Auvergne, où il fut son connétable. Il fut chargé d'y faire régner l'ordre. Nous le retrouvons en février 1230, recevant les serments de fidélité de Dauphin, comte de Clermont, après que ce dernier soit entré en rébellion. En réponse, Archambaud s'empara de plusieurs châteaux du comte-dauphin<sup>35</sup>.

Archambaud VIII et son fils, Archambaud IX, payèrent de leur vie leur loyauté envers la Couronne : le premier mourut au cours des opérations militaires menées par le roi de France contre le Plantagenêt, en Saintonge (1242) ; le second participa à la première croisade de Louis IX et décéda à Chypre, sur le chemin du retour (1249). Archambaud IX ne laissait que deux filles, mariées à des cadets du duc de Bourgogne.

---

<sup>33</sup> Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Paris, 1870.

<sup>34</sup> Stéphane Péquignot et Pierre Savy, « Introduction », *Id.* (dir.), *Annexer ? Les déplacements de frontières à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2016, p. 7-19, ici p. 13-14.

<sup>35</sup> Bibliothèque Clermont Communauté, ms. 818, f° 308

L'autre grand soutien du Capétien, l'évêque de Clermont, sortit largement gagnant des divers épisodes militaires et politiques des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Le prélat fut parfois utilisé par le roi pour mener des troupes, généralement pour des opérations à l'extérieur de son diocèse. Nous retrouvons ainsi Hugues de La Tour en 1228 en Italie, commandant avec l'évêque de Beauvais une armée pour soutenir le pape Grégoire IX. En 1242, Hugues intervint dans le Toulousain avec Humbert de Beaujeu pour mater une révolte menée par le comte de Foix<sup>36</sup>. L'année suivante, ce fut en Gévaudan que le prélat agit au titre de gardien de la vicomté de Grèzes<sup>37</sup>.

Son pouvoir temporel et seigneurial était désormais largement connu parmi ses contemporains. Surtout, le patrimoine de l'évêché était maintenant solidement constitué. L'évêque de Clermont a en effet gagné plusieurs châteaux et seigneuries, et devint le gardien temporaire de quelques places pour le roi. Il gagna aussi la vassalité sur plusieurs fiefs.

Châteaux donnés à l'évêque	Lieux confiés en garde à l'évêque	Fiefs donnés à l'évêque, rendus aux vassaux
Dallet	Plauzat	Gerzat
« <i>Inter duos Rivos</i> »	Pont-du-Château	La Forêt (cne de Bulhon)
Lezoux		Lignat
		Malintrat
		Montmorin

Après 1212, sur la rive droite de l'Allier, l'évêque détenait la majeure partie des châteaux (Turluron à Billom, Mauzun, Vertaizon, Lezoux, Beauregard, et l'inconnu *Inter duos Rivos*), ainsi que plusieurs autres lieux tenus en fief de lui (Montmorin, Mezel). Il contrôlait un ensemble homogène, socle de sa seigneurie épiscopale. Mais les droits de l'évêché se répartissaient dans une majeure partie de l'Auvergne médiévale, que ce soit directement par la possession de fiefs (Mazayes) ou indirectement, par le développement de l'hommage rendu pour les fiefs seigneuriaux.

### 3.3 L'affaiblissement des comtes

Si les possessions royales, épiscopales et bourbonnaises augmentèrent au lendemain de la guerre de 1210-1215, le comte d'Auvergne fut de son côté dépouillé de bon nombre de ses anciens fiefs. Le comté d'Auvergne était désormais réduit à un petit ensemble s'étendant au sud de propriétés épiscopales près de Billom, avec les forteresses de Busséol, Mercuriol, Buron, Ibois, Saint-Babel et Usson, et la « capitale » Vic. Gui II ressort affaibli et en froid avec Philippe Auguste, choisissant de se faire représenter par un chevalier pour rendre un hommage pour une simple terre en 1215<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> *Layettes ... op. cit., t. II, n°3006 et 3007, p. 487.*

<sup>37</sup> Antoine Meissonnier, *Le Gévaudan sous l'empire du roi. Le sens politique du procès et du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France (1269-1307)*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, École Nationale des Chartes, 2011, p. 176.

<sup>38</sup> Voir note 8.

Il faudra attendre la succession du fils de Gui II, Guillaume X, pour voir les relations entre le roi de France et le comte d'Auvergne se réchauffer.

L'autre lignage comtal eut une attitude moins engagée. Dauphin fit en effet preuve, durant tout le temps de l'intervention royale, de respect vis-à-vis du roi de France, au nom du lien féodo-vassalique les unissant. Il n'hésita pas à solliciter son seigneur suzerain (« *domino suo* ») quand cela était nécessaire pour corroborer un acte<sup>39</sup>. Pourtant, il apparaît que le Dauphin garda un certain ressenti envers la conclusion de l'intervention royale en Auvergne. En effet, malgré son soutien, son lignage ne fut absolument pas bénéficiaire dans la redistribution des anciens biens et pouvoirs comtaux. Dauphin exprima son mécontentement face à l'explosion du domaine temporel de l'évêque Robert dans un *sirventès* qu'il composa et échangea avec le prélat entre 1216 et 1218<sup>40</sup>. Ce ressenti est peut-être d'autant plus fort que Robert Dauphin connut des difficultés financières quelques années plus tard, devant se séparer d'une partie de leurs possessions au profit de l'évêque ou du roi. Il finit même par entrer en conflit ouvert avec le sire de Bourbon. La cause et le déroulement des hostilités sont sans doute liés à cette impression d'oubli pour Robert Dauphin. Le conflit tourna au désavantage de ce dernier, comme le révèle l'accord qui y mit fin en février 1230<sup>41</sup>. Le second lignage comtal rentra alors lui aussi dans le rang.

## Conclusion

L'histoire du rattachement de l'Auvergne au domaine royal doit s'écrire dans un temps plus long, du début du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avant que ne s'ouvre une nouvelle période, celle de l'« exaspération de l'État » (Jacques Le Goff) sous Philippe le Bel. En l'espace d'une génération, on assiste à un bouleversement complet de la géographie féodale de l'Auvergne, avec une redistribution compétente des pouvoirs territoriaux.

À partir de Philippe III, les sollicitations royales en matières militaire et financière augmentèrent. En 1272, le roi convoqua ses vassaux pour une expédition dirigée contre le comte de Foix. Béraud de Mercoeur répondit à l'appel. Venu avec douze chevaliers, douze écuyers et dix arbalétriers, il spécifia qu'il n'avait pas coutume de sortir de l'Auvergne pour rejoindre l'armée du roi ou celle du comte de Poitiers<sup>42</sup>. Robert V d'Auvergne, comte de Boulogne, se présenta avec une troupe de trente-trois chevaliers et soixante-dix écuyers, mais déclara qu'il ne devait le service qu'aux frais du roi<sup>43</sup>. À cette expédition royale en Ariège succédèrent d'autres campagnes dirigées, dans un premier temps, vers la péninsule ibérique (Navarre en 1275, Castille en 1276, l'Aragon en 1282, Catalogne en 1285), puis vers l'Italie (Naples en 1282), l'Aquitaine (1296-1297) et la Flandre (1297 et 1302-1304).

---

<sup>39</sup> *Layettes ... op. cit.*, t. I, n°1016, p. 381.

<sup>40</sup> J.-C. Chambon, G. Fournier, R. Roques, « Nouveaux regards sur deux *sirventès* composés dans la conjoncture de la « conquête » capétienne de l'Auvergne (*Lo vesques de Clarmon* 95, 2 ; *Dalfi d'Alvergne* 119, 9) », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n°796, 2013, p. 29-107.

<sup>41</sup> Étienne Baluze, *op. cit.*, t. 2, p. 250.

<sup>42</sup> *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 782.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 767.

Le gouvernement royal leva régulièrement l'ost et mis en place des amendes pour punir les nobles qui, malgré leur convocation, étaient restés chez eux. Les villes durent aussi participer à l'effort de guerre en fournissant de l'argent et des hommes. Mais les tensions augmentèrent. En février 1277, le Parlement sanctionna plusieurs villes d'Auvergne qui avaient refusé d'envoyer des contingents à l'ost de Navarre<sup>44</sup>. En 1282, Riom s'éleva contre la levée de mille livres exigée pour le financement de la campagne d'Aragon. Aux marges de l'Auvergne, Montbrison se rebella en 1308, en réponse aux augmentations fiscales dues à la guerre en Flandre<sup>45</sup>.

L'influence de la guerre sur les destinées auvergnates mérite donc que l'on s'y intéresse et pas uniquement pour étudier les pratiques guerrières, approche qui était plutôt celle de Georges Duby dans son fameux *Dimanche de Bouvines*. Plus globalement, l'« histoire bataille », encore considérée par certains historiens comme l'étude peu intéressante de superstructures sans lien avec la société, peut devenir un cadre de réflexion. La guerre interroge les conventions, le contrat social (comment se met en scène l'attachement individuel au groupe), le contrat politique (pour qui se bat-on ? pour quelle cause ?) dans un moment d'intensité dramatique dont l'issue peut bouleverser bien des structures.

---

<sup>44</sup> Edgar Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, acte n° 2042.

<sup>45</sup> Élisabeth LALOU, « Les révoltes contre le pouvoir à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Violence et contestation au Moyen Âge. Actes du 114<sup>ème</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, Section d'histoire médiévale et de philologie* (Paris, 1989), Paris, 1990, p. 159-183, ici p. 161-162.

## Éléments bibliographiques complémentaires<sup>46</sup>

### 1. Le royaume de France, du XII<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup> siècle

CONTAMINE Philippe (dir.), *Le Moyen Âge, le roi, l'Église, les Grands, le peuple, 481-1514*, Paris, Le Seuil, 2002.

MAZEL Florian, *Féodalités, 888-1180*, Paris, Belin, 2010.

MORSEL Joseph, *L'aristocratie médiévale, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2004.

### 2. Les châteaux

BUR Michel, *Le château. Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fascicule 79*, Turnhout, Brepols, 1999.

CHARBONNIER Pierre, « Le château seigneurial : protection ou oppression », Philippe CONTAMINE et Olivier GUYOTJEANNIN (dir.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, Tome I : Guerre et Violence, 119<sup>ème</sup> Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques (Amiens, 1994)*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1996, p. 223-232.

DEBORD André, *Aristocratie et pouvoir, le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000.

FOURNIER Gabriel, *Le château dans la France médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier Montaigne, 1978.

PHALIP Bruno, *Auvergne et Bourbonnais gothiques. Le cadre civil*, Paris, Picard, 2003.

---

<sup>46</sup> N'apparaissent ici que les références non citées dans les notes de bas de pages de la communication.